NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

53 Nº 1 1926

Quelques indications sociales

Paul SIX

p. 50 - 60

https://www.nrt.be/es/articulos/quelques-indications-sociales-3232

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Quelques indications sociales

Pour aider à ne pas s'égarer au milieu de la complexité des problèmes sociaux qui s'imposent aujourd'hui à l'attention de tous ; pour ne pas se perdre au milieu de la diversité des opinions et des méthodes qui s'offrent à les résoudre, on a cru qu'il ne serait pas inutile de proposer quelques indications. Nous disons « *indications* » : on ne trouvera donc pas ici un exposé complet de principes, encore moins une synthèse doctrinale, mais seulement quelques suggestions et, comme on fait sur une carte, quelques « flèches », désignant un but, une orientation, plutôt que traçant un sentier ou même une route.

Cela pourra sans doute être utile à tous ceux qui n'ont pas le loisir de faire des études sociales spéciales et approfondies et qui cependant doivent parfois en parler et se prononcer sur certaines initiatives dont ils sont les témoins et dont on leur demande d'être les juges : directeurs d'œuvres, journalistes, prêtres, avocats, etc...

* * *

I. — Il est certain que c'est **l'homme** et chaque homme qui est immortel et non pas la société ; c'est l'homme et chaque homme que Dieu a aimé et que Jésus-Christ a sauvé. L'homme est le roi de la création, et saint Paul a bien dit : « *Omnia vestra sunt*, Tout est à vous ». Si c'est dans ce sens qu'on l'entend quand on prône l'individualisme et le

développement de la personnalité humaine, l'individualisme est bon, l'individualisme est vrai, et il faut le soutenir comme étant l'opposé du collectivisme ou du socialisme d'État.

Mais il faut remarquer que pour beaucoup, l'individualisme est depuis longtemps une doctrine qui, isolant l'homme, le croit totalement indépendant et voit avec suspicion toute contrainte sociale et toute loi morale.

Dans ce dernier sens, l'individualisme est une erreur des plus dangereuses qu'il faut combattre sans répit, tout en faisant les distinctions nécessaires pour éviter tout malentendu.

* * *

II. — Mais il n'est pas vrai que l'individu se suffise à lui-même. L'homme, tout en ayant son infinie valeur personnelle, est **un être essentiellement social,** c'est-à-dire que non seulement il aime la société de ses semblables, mais aussi qu'il ne peut normalement atteindre sa fin naturelle et surnaturelle sans la société.

Ce n'est pas parce que le socialisme, en réagissant contre le faux et mauvais individualisme, a exagéré le rôle de l'État ; ce n'est pas parce que l'École de M. Durkheim, encore trop en faveur dans les universités, a exagéré le rôle de la société comme si seule elle faisait l'homme à son image et ressemblance, qu'il faut aller se jeter à l'autre extrême.

Un homme averti restera donc sympathique aux études sociologiques positives sérieuses des diverses écoles. Mais tout en reconnaissant la parcelle de vérité qui pourra s'y trouver, il se défiera autant de l'individualisme avec son homme-Dieu que du socialisme avec son État-Dieu, et du Durkheimisme avec sa société-Dieu.

Et sans trop chercher à décider laquelle des deux influences l'emporte, celle de l'homme sur la société ou celle de la société sur l'homme, on tiendra fortement les deux bouts de la chaîne, c'est-à-dire l'éminente dignité de la

personne humaine et la nécessité de la société pour son épanouissement intégral.

* * *

III. — **Cette société nécessaire est multiple :**

1°) Il y a la *société familiale* où l'homme reçoit la vie ;

2°) *La société civile* qui agrandit cette vie et lui procure « la suffisance parfaite » (St Thomas) et le bien commun complet.

Dans cette grande société, s'organisent en outre d'autres sociétés moindres : scientifiques, artistiques, littéraires, industrielles, etc., poursuivant chacune un but particulier et comme un fragment de bien spécial, coordonné d'ailleurs au bien commun.

3°) *La société professionnelle* qui entretient la vie par le travail organisé et réglé.

(Bien que la société professionnelle soit normalement contenue dans la société civile, nous l'en avons détachée pour mieux attirer l'attention sur son importance et sur son actuelle et urgente réorganisation.)

4°) *La société des Nations* qui règle la vie des peuples entre eux pour que tous jouissent des bienfaits de la civilisation.

5°) Enfin *la société surnaturelle,* chargée de donner aux hommes une vie infiniment supérieure, la vie divine, de l'entretenir, de la réparer, et de la conduire à son suprême couronnement supra-terrestre ; c'est l'Église catholique : « *Veni ut Vitam habeant et abundantius habeant* ».

* * *

IV. — **Ces cinq sociétés sont absolument indispensables.**

Il n'est pas difficile en effet de voir que quand elles défaillent, quand *la famille* se désunit ou se corrompt ; quand *la société civile* se dissout dans l'anarchie ou dans l'oppression ; quand *la profession* inorganisée laisse les travailleurs isolés et sans défense ; quand *les Nations* s'enfoncent dans l'égoïsme, l'impérialisme et l'orgueil ; quand *l'Église* enfin, sous l'influence d'ennemis extérieurs ou même intérieurs, ne peut plus éclairer librement les esprits

des lumières de la révélation et pénétrer les cœurs de sa sublime loi morale de justice et d'amour ; dans tous ces cas, l'homme dépérit, et les générations, au lieu de marcher vers la lumière et le bonheur, s'asseoient tristement dans les ténèbres et à l'ombre de la mort.

Tout ce qui fortifie ces sociétés est donc bon et doit être encouragé.

Tout ce qui les affaiblit doit être combattu. Ce criterium général est un des plus sûrs pour se reconnaître au milieu des innombrables projets de réformes que la soif des innovations fait surgir de nos jours. Il traduit bien la forte pensée d'un éminent théologien : « La charité nous prescrit plus de compassion et plus d'œuvres miséricordieuses envers les sociétés désorganisées par l'irréligion et la révolution qu'envers de simples individualités d'ailleurs fort dignes de commisération » (Chanoine Didiot).

* * *

V. — **Quelques indications plus explicites sur l'orientation normale de chacune de ces sociétés :**

1° — *La famille* est constituée, pour un chrétien, par le sacrement de mariage. Elle est la source où l'on reçoit la vie, la première école où l'on apprend à penser, le premier temple où l'on apprend à prier. Dès lors,

a) *Il faut combattre* tout ce qui la détruit ou l'ébranle : donc le divorce, les défaillances de l'autorité familiale, la dénatalité, le travail de nuit des femmes et des enfants, le travail du Dimanche, les écoles sans Dieu, les taudis, les mauvais journaux, cinémas et théâtres, les lois successorales obligeant trop souvent à la vente forcée, etc...

Qu'on ne s'extasie pas trop devant les crêches et les pouponnières d'usines, expédient parfois utile, mais qui n'est pas *la* solution. Le principe vrai est le dicton du moyen âge : « L'homme à l'atelier, la femme au foyer ».

b) *Comme travail positif,* il faut louer et encourager tout ce qui favorise l'unité, la stabilité et la fécondité du mariage chrétien : aide à la naissance par des primes à la

natalité et à l'allaitement ; diminution des charges fiscales, réduction sur les tarifs de chemins de fer et diminution du service militaire pour les familles nombreuses ; œuvres d'habitation à bon marché, ou tendant à rendre l'ouvrier propriétaire ; allocations familiales ; vote familial, etc. Mais il faut placer par dessus tout les œuvres d'éducation et de formation morale et religieuse des parents qui sont les premiers responsables de la famille qu'ils ont fondée ; les œuvres de formation de la jeunesse : patronages, écoles, cercles, œuvres de protection de la jeune fille, etc., etc.

Enfin tous devraient avoir sous les yeux l'admirable *Déclaration des droits de la Famille,* qui fut lue à Lille, le 5 décembre 1920 à une réunion des États-Généraux de la Famille, par le général de Castelnau, et dont l'auteur n'est autre que le président des Semaines Sociales de France, M. Eug. Duthoit.

2° — *La société civile* doit être considérée comme une partie essentielle du plan divin. Elle n'est pas un pouvoir central monstrueux concentrant en lui tous les droits et tous les devoirs, mais un corps formé de membres multiples : familles, communes, provinces, groupes professionnels, etc....

Or les sociétés modernes, et l'État qui les dirige, sont désaxées. Presque partout, elles professent l'irréligion ou au moins l'areligion systématique, s'ankylosent dans une bureaucratie coûteuse et paperassière, et succombent sous une centralisation étouffante.

Tous ceux qui veulent travailler utilement à leur redressement doivent lire et relire l'Encyclique de Léon XIII sur *la Constitution chrétienne des États* et l'Encyclique sur *les Libertés modernes.* Thèse et hypothèse se trouvent là magistralement exposées.

Ils y verront que les États doivent, comme les individus, servir Dieu dans la religion de Jésus-Christ ; être, non les spectateurs impassibles de la liberté déchaînée, mais les régulateurs de la liberté organisée et les gardiens de la justice ; qu'ils ont la charge du bien commun, lequel n'est pas

purement matériel, mais aussi intellectuel, moral et religieux ; qu'outre ce bien commun, ils doivent avoir un soin tout particulier des faibles, les riches se faisant tout naturellement un rempart de leurs richesses.

Relativement aux formes modernes du pouvoir, ils apprendront que les régimes politiques, basés sur la participation du peuple à l'exercice de l'autorité, depuis la commune jusqu'à la nation elle-même, sont légitimes ; que la plupart de ces régimes, constatant, avec joie ou avec regret, la rupture de l'unité de foi, ont établi partout le règne de ce qu'on appelle les *Libertés modernes,* de la parole, de la presse, de l'enseignement, etc. ; que ces libertés sont loin d'être l'idéal, mais que pratiquement il faut cependant trouver un « modus vivendi » qui sauvegarde l'orthodoxie et qui, en même temps, permette l'action et la bienfaisante influence de la vérité révélée et de la vertu chrétienne.

Si les catholiques ne travaillent pas à constituer un État chrétien, une nation pacifique, l'irréligion fera un État sans Dieu et la révolution un État anarchique ; et alors d'immenses difficultés viendront assaillir les masses, même honnêtes, qui ont tant besoin d'être soutenues dans le chemin du bien et qui, abandonnées par les Pouvoirs publics, seront la proie des mauvais bergers.

Saint Thomas a résumé en trois phrases le travail spécifique de l'État : « Corriger les désordres, combler les lacunes, promouvoir le progrès : *Si quid inordinatum, corrigere ; si quid deest, supplere ; si quid melius est, promovere* ».

Ces formules peuvent être aussi des directives utiles.

3° — *La société professionnelle* est en train de se réorganiser après un siècle d'individualisme oppresseur.

Deux grandes erreurs sont ici à combattre :

a) Le libéralisme économique qui ne veut pas d'organisation professionnelle parce que cela gêne son faux principe de liberté absolue et sans limites.

b) Le socialisme qui, empoisonné de matérialisme et ennemi de la religion, de la famille et de la propriété,

détourne l'association professionnelle de son vrai but, pour la transformer en instrument de lutte des classes, veut faire de l'État le propriétaire unique des biens et le régulateur suprême de la vie d'une nation. Mais tout cela n'est que du négatif.

Les Encycliques des Papes, en particulier l'Encyclique de Léon XIII sur la *Condition des Ouvriers* ont définitivement éclairé cette grave question, en fixant le rôle positif de l'Église, celui de l'État et celui des intéressés eux-mêmes.

Le devoir de ceux-ci, en particulier, est d'organiser pacifiquement la profession. La formule est bien connue : syndicats *parallèles* de patrons et d'ouvriers.

Il faut donc favoriser de tout son pouvoir l'organisation syndicale chrétienne sur les bases de la justice complétée par la charité. Mais il ne faut pas oublier que l'organisation syndicale, patronale et ouvrière, tout importante et nécessaire qu'elle est, n'est pas *l'édifice total* qu'il faut reconstruire. « La grande nécessité de notre temps, disait Albert de Mun, et ce qu'il y avait au fond des vieilles institution corporatives, c'est le rapprochement des personnes, la conciliation des intérêts, l'apaisement social ». Pour opérer ce rapprochement, il faut donc, selon la belle parole de Lerolle, « *aller au delà du syndicalisme, vers l'organisation corporative* », et constituer le plus tôt possible les commissions mixtes, les Chambres régionales, et sans doute aussi cette Chambre nationale des professions, dont il est difficile de préciser les pouvoirs, mais dont nul ne peut nier la nécessité.

Quant aux questions de salaires, d'heures de travail, de droit de propriété, de grèves, etc, on les trouvera étudiées et résolues dans « *Rerum Novarum* ».

Il faut se persuader et persuader le monde que cette œuvre d'organisation, d'éducation et de relèvement de la classe des travailleurs est des plus urgentes, et que si l'on ne se hâte pas de l'entreprendre partout, on court vers des catastrophes sociales. « Il faut, disait éloquemment le Comte Albert de Mun, que du sein de toutes les profes-

sions s'élève un effort énergique, une revendication infatigable pour leur propre reconstitution en corps permanents pourvus de tous les droits qui constituent un corps : la propriété, la juridiction, la représentation légale. »

Relativement aux *modifications* à apporter au régime même du salariat, comme la participation aux bénéfices et à la gestion, la coopérative de production, l'actionnariat du travail, etc., on peut, sans crainte, être favorable, pourvu qu'on respecte tous les droits et qu'on ne prenne de nouvelles responsabilités que quand on a acquis les compétences voulues et un sens plus aigu du devoir.

4° — *La société des Nations.*

S'il est vrai que chaque État n'est qu'une partie de la société humaine, qu'il y a un bien commun des États comme il y a un bien commun des individus, qu'il y a une tâche qui incombe au genre humain, il faut en conclure qu'il y a, qu'il doit y avoir une société internationale. Le monde essaie en ce moment de l'organiser, ou plutôt de la réorganiser.

Malgré ses lacunes et ses imperfections actuelles, il faut lui être sympathique, au lieu de critiquer continuellement ses efforts ou ses tâtonnements.

Sans doute il faut savoir tenir un juste équilibre entre un nationalisme farouche et un internationalisme exagéré.

Mais cette réserve faite, un chrétien qui fait partie d'une société surnaturelle supranationale — l'Église — poursuivant et réalisant depuis dix-neuf siècles le bien *surnaturel* du genre humain, doit être singulièrement heureux de voir se constituer une société des Nations pour poursuivre et réaliser le bien commun *naturel* des peuples qui est la civilisation chrétienne.

Les directions des Papes, depuis Léon XIII jusqu'à Benoît XV et Pie XI, sont d'ailleurs très nettes sur ce point : il faut les suivre de très près.

5° — *La société surnaturelle, l'Église catholique.* Elle est une société parfaite, comme l'État.

Son but est de conduire l'humanité à la fin sublime à laquelle Dieu a bien voulu l'appeler, et de lui procurer les

biens surnaturels, comme l'État doit lui procurer les biens de l'ordre temporel et terrestre.

Mais le catholicisme ne se renferme pas dans la sanctification des individus, des consciences individuelles ; il embrasse aussi dans son œuvre surnaturelle et divine les cadres sociaux et les institutions publiques.

Ce qu'on appelle souvent *le règne social de Jésus-Christ* ne consiste pas dans l'inscription de son Nom sacré en tête de la Constitution d'un pays, où dans la pose de l'image du Sacré-Cœur sur le drapeau national. Ces actes extérieurs, excellents en eux-mêmes et souhaitables, sont plutôt, aujourd'hui surtout, une résultante qu'une cause, et le monde ne serait pas changé le jour où une main forte viendrait d'autorité accomplir ces grands actes. L'indifférence et l'irréligion n'en seraient guère diminuées.

Le vrai règne social de Jésus-Christ existe quand sa loi sainte de justice et d'amour pénètre tous les organismes sociaux fonctionnant normalement ; et le travail, le bon travail, consiste justement, de nos jours, à l'y faire pénétrer par les moyens les plus dignes, et aussi les plus adaptés à l'état des esprits, à leur infirmité et à leurs possibilités.

Il n'y a là ni ambition, ni jalousie, ni empiètement, mais l'exécution d'une mission qui respecte l'autonomie et la fonction légitime des autres organismes, et qui ne veut que les imprégner davantage de l'esprit de justice et de dévouement.

Le catholicisme n'est donc pas un système *politique*, puisqu'on le voit vivre, grandir, s'épanouir, aussi bien dans les démocraties que dans les monarchies.

Il n'est pas non plus un système *scientifique*. Ni lui, ni ses Livres Saints, n'ont pour but de trancher les problèmes de la science humaine, de la physique, de la chimie, de la mécanique.

Il n'est pas enfin un système *économique* proprement dit, puisque, depuis dix-neuf siècles, il a vu passer sous ses yeux tous les régimes économiques et sociaux, l'esclavage, le servage, la corporation fermée, le salariat, et qu'il verra peut-être d'autres formes succéder au salariat moderne.

Le catholicisme est avant tout *une religion,* c'est-à-dire qu'il voit dans l'homme, premièrement une conscience qui a en soi sa valeur, sa dignité intrinsèque et personnelle, indépendamment des milieux politiques, économiques et sociaux.

De ces consciences, il proclame l'infinie valeur, la sainte liberté et l'égalité devant Dieu.

A ces consciences, il apporte le double trésor de la vérité révélée par Jésus-Christ, son divin fondateur, et de la grâce divine méritée par lui.

Ces consciences, il les unit en une immense société qui, dépassant toutes les frontières, embrasse tous les pays, toutes les races, tous les peuples.

Enfin, par delà les consciences individuelles, il veut, comme nous l'avons dit, pénétrer la famille et la société de ses doctrines et de sa morale sainte.

Et ainsi à chaque siècle qui passe, il demande, non pas quel régime politique ou économique il a choisi, mais bien si le régime économique ou politique qu'il a préféré ne blesse pas la justice et l'amour. Tel est le vrai concept du catholicisme.

* * *

VI. — **Toutes ces sociétés, naturelles et surnaturelle, ont chacune leur objet propre et leur autonomie relative.** Mais comme elles ont les mêmes sujets, il faut **qu'elles s'entendent, se coordonnent, et se subordonnent** pour que les hommes puissent facilement atteindre leur double fin.

La famille a ses droits, l'État a ses droits, la profession a ses droits, la Société des Nations a ses droits, l'Église a ses droits. Mais tous ces droits doivent se respecter. Ne pouvant pas entrer ici dans le détail de ces droits, nous n'avons qu'à résumer l'idée directrice de leurs relations en ces quelques brèves propositions :

a) Tout ce qui met en conflit et fait *se combattre* entre elles ces diverses sociétés est mauvais, comme aussi d'ailleurs tout ce qui tendrait à les confondre.

b) Tout ce qui les fait s'ignorer et *se séparer* peut parfois

être admis comme une nécessité temporaire et locale, et comme un moindre mal.

c) Tout ce qui tend à *les unir et à les coordonner* est normal et excellent.

*
* *

Ainsi l'homme va à Dieu par Jésus-Christ d'un pas tranquille et sûr, d'une part dirigé et conduit vers sa fin éternelle par la grande société surnaturelle, l'Église, d'autre part soutenu sur la route par les sociétés naturelles restaurées et ennoblies, la famille, la société civile, la société professionnelle et la société internationale.

Et ainsi se réalise intégralement la parole de saint Paul : « *Omnia vestra sunt, vos autem Christi, Christus autem Dei* : Tout est à vous, mais vous, vous êtes au Christ, et le Christ est à Dieu ».

Abbé Paul Six,
Directeur des œuvres sociales du Nord,
Lille.